

« Human enhancement » : quel rapport à l'addiction dans le monde de l'homme augmenté ?

Synthèse de l'Académie des Dépendances des 19 et 20 septembre 2019, Monte Verità

Questions préliminaires

« *Human enhancement*¹ : quel rapport à l'addiction dans le monde de l'homme augmenté? » était le titre de l'Académie des Dépendances 2019. Les discussions transversales ont porté sur l'évolution des comportements dans un avenir proche et lointain. L'amélioration des performances et l'auto-optimisation nous confrontent à plusieurs questions : quelles sont les opportunités, quels sont les risques du *human enhancement* sur les plans individuel et sociétal ? Est-ce que ce phénomène a un lien avec les addictions et, si oui, va-t-il en modifier notre rapport? Le *human enhancement* deviendra-t-il une nécessité pour l'être humain optimisé de l'avenir ? Quelles sont les implications concrètes pour les différents acteurs impliqués – pour les consommateurs, pour les professionnels de la prévention et de la prise en charge, pour les autorités, pour la recherche?

Le human enhancement est nuancé et complexe; il qui présente aussi bien des opportunités que des risques

On commence seulement à comprendre ce que nous entendons par *human enhancement*, quelles techniques, méthodes et substances peuvent être utilisées à cette fin. Cela dépend également du contexte socioculturel et il se développe de manière dynamique.

La façon d'appréhender le *human enhancement* concerne tant l'individu que la société dans son ensemble. La réglementation doit être fixée par tous les acteurs concernés. Le *human enhancement* offre à la fois des opportunités et des risques, qui doivent être abordés au cas par cas. Le passage d'un usage positif du *human enhancement* à un usage problématique ou destructeur diffère d'une personne à l'autre et dépend des contextes de la vie dans lesquels cela se produit.

Human enhancement et addictions : une place centrale pour la réduction des risques

Le *human enhancement* offre ainsi la possibilité aux gens de sortir des restrictions imposées par la nature et la société et de se transformer et de s'optimiser. S'il existe, c'est parce que les usagers en tirent de nombreux aspects positifs, parce que certains effets associés sont réels ou attendus.

Dans le même temps, le *human enhancement* peut se développer d'une façon problématique et mener à une perte de contrôle. Pour une discussion plus approfondie, nous suggérons d'utiliser le terme « usage problématique dans le cadre du *human enhancement* » (UPHE).

¹ Il n'existe aucune définition ou description du «human enhancement». Le phénomène est généralement défini du point de vue d'une discipline spécifique ou d'un intérêt (de recherche) particulier. Deux exemples :

Sebastian Cacean (Freie Universität Berlin) donne une définition générale qui s'oriente vers les personnes en bonne santé : « Le *human enhancement* comprend une variété de mesures qui peuvent être utilisées dans le but d'augmenter les performances des personnes qui sont en bonne santé ou qui sont considérées comme normales d'un point de vue spécifique à l'espèce ». Cf. S. Cacean (2012). «Ethical Aspects of Cognitive Enhancement», dans Sport, Doping and Enhancement Results et Food for Thought, G. Spitzer et E. Franke, éd. Cologne : Sportverl. Strauß (p. 151-220).

Les Académies suisses des sciences décrivent le *human enhancement* plutôt d'un point de vue médical : « Sous le terme *human enhancement*, on parle d'interventions médicales dont le but n'est pas de soigner une maladie, mais de modifier ou d'améliorer des caractéristiques non-pathologiques. Voir Akademien der Wissenschaften Schweiz (2012). «Medizin für Gesunde? Analysen und Empfehlungen zum Umgang mit Human Enhancement Bericht der Arbeitsgruppe «Human Enhancement» im Auftrag der Akademien der Wissenschaften Schweiz». Bern: Akademien der Wissenschaften Schweiz

Lorsqu'une personne développe des problèmes dans le cadre du *human enhancement*, elle a droit à un soutien, comme le permet une communauté solidaire comme la nôtre.

C'est là qu'intervient le principe bien connu des professionnels des addictions, celui de la réduction des risques. Il s'applique bien aux pratiques d'auto-optimisation et d'augmentation des performances dans un objectif de reconnaître les réalités de la consommation tout en réduisant autant que possible la consommation problématique et les formes de consommation problématique.

Il est important de soutenir une approche constructive du *human enhancement*. La gestion des risques potentiels fait partie de l'être humain. Toutefois, pour pouvoir évaluer à la fois les risques et les bénéfices, le consommateur doit disposer d'informations suffisantes et indépendantes. L'amélioration humaine peut avoir des effets positifs pour l'individu si celui-ci est capable d'utiliser les techniques ou les substances de manière constructive et contrôlée. Les utilisateurs doivent donc être soutenus dans leur vie et leurs compétences décisionnelles, ainsi que dans leurs compétences de consommateur et d'utilisateur. Un élément important à cet égard est que l'information doit être fournie de façon indépendante de l'industrie. L'influence des images idéales et en particulier l'impact sur les jeunes doit également être prise en compte dans le cadre du *human enhancement*.

Les acteurs actifs dans le domaine des addictions devront continuer à rendre leurs prestations plus flexibles. Il sera judicieux d'utiliser les canaux, les bases juridiques et les offres existants. Les approches déjà utilisées aujourd'hui dans le travail avec les personnes ayant des problèmes d'addiction peuvent également être appliquées dans ce domaine (traitements, approche de réduction des risques, informations, formations, etc.)

Human enhancement, réglementation et intervention de l'État

Le principe de la réduction des risques doit être central. L'intervention de l'État dans la production, l'offre et la consommation devrait prévenir ou réduire autant que possible les effets négatifs du *human enhancement* tout en permettant d'éventuels effets positifs.

Une chose est claire: pour un phénomène aussi hétérogène que le *human enhancement*, il faut une réglementation diversifiée. Cette réglementation devra être fortement liée à une analyse dommages-bénéfices tant sur les substances, les pratiques et les techniques.

Pour que le principe de réduction des risques soit efficace, il faut un système de classification de la nocivité des différentes substances, pratiques, techniques - un système qui permet un classement des dommages. Ceci servira de base à l'élaboration d'une réglementation.

Questions et conclusions

L'Académie des Dépendances souligne plusieurs points centraux et questions au sujet du *human enhancement* et des addictions, par exemple :

(Comment) peut-on empêcher que le *human enhancement* soit utilisé à mauvais escient par des acteurs de l'économie, de la politique, de la société civile ou par les autorités. Par exemple, les exigences croissantes du monde du travail ? Que peut-on faire pour que le *human enhancement* et l'information qui lui est associée ne soit pas seulement le fait de l'offre et de l'industrie ?

Comment parvenir à une analyse des avantages et des inconvénients des substances, des pratiques et des techniques d'amélioration du *human enhancement*? Qui a le lead ? Quel est le potentiel de dommage et de bénéfice de chaque substance et technique ? Sur quels critères doit reposer une analyse dommages-bénéfices ; quels sont les critères qui justifient une intervention de l'État ?